



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Avis est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 17-26 modifiant le schéma d'aménagement et de développement durable, se tiendra comme suit :

Date : 10 novembre 2026

Heure : 13 h 30

Lieu : Salle du Memphré de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, J1X 1M2

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et de développement durable par le biais de ce projet de règlement, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

Le projet de règlement 17-26 vise à :

- Arrimer les dispositions relatives aux milieux hydriques (rive, littoral et zone inondable) avec les dispositions du règlement provincial Q-2, r. 17.2 (ci-après nommé « RMUN »);
- Apporter des correctifs pour assurer une meilleure cohérence des dispositions relatives aux milieux humides;
- Préciser les dispositions sur l'ouverture de nouvelles rues à l'extérieur des secteurs de consolidation et des périmètres d'urbanisation, sans en modifier la portée;
- Intégrer un secteur en affectation Rurale où l'usage « maison de soins palliatifs » ne peut être implanté.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au bureau de chaque municipalité située sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, au bureau de la MRC situé au 455 rue MacDonald à Magog, ou sur le site internet de la MRC (www.mrcmemphremagog.com).

Donné à Magog, ce 22 octobre 2026.

Dominick Faucher, greffier-trésorier